

Le Bureau Syndical, légalement convoqué le **mercredi 17 novembre 2021**, s'est réuni le **mardi 23 novembre 2021** à 15 heures au siège du SEROC, ZAC de Bellefontaine, 1 rue Marcel Fauvel 14400 BAYEUX, sous la présidence de **Madame Christine SALMON**, Présidente du SEROC.

Etaient présents :

COLLECTEA	François BAUDOIN, Bertrand COLLET, Loïc JAMIN,
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	Coraline BRISON-VALOGNES
PRE-BOCAGE INTERCOM	Bruno DELAMARRE, Christine SALMON, Christian VENGEONS
SEULLES TERRE et MER	Hervé RICHARD

Absents :

COLLECTEA	Yohan PESQUEREL a donné pouvoir à Loïc JAMIN, Frédéric RENAUD (excusé),
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	Alain DECLOMESNIL (excusé), Gérard MARY (excusé), Gaëtan LEFEVRE (excusé)
PRE-BOCAGE INTERCOM	
SEULLES TERRE et MER	Hubert DELALANDE (excusé),

Date de convocation 17/11/2021
Nombre de délégués en exercice..... 14
Nombre de délégués présents..... 8
Nombre de votants..... 9
Secrétaire de séance Bertrand COLLET

Madame la Présidente procède à l'appel.
 Le quorum étant atteint, Madame la Présidente, propose d'ouvrir la séance.
 Monsieur Bertrand COLLET est nommé secrétaire de séance par l'assemblée.

Délibération n°2021-016 : Acquisition foncière de lots pour la construction de la future déchèterie

Exposé des motifs

Pour mémoire, la société SEA, propriétaire du terrain de la déchèterie d'Esquay-sur-Seulles n'a pas souhaité renouveler le bail de location et va donc reprendre le terrain au 31 décembre 2021. Considérant la nécessité de compenser la fermeture de cet équipement par la construction d'une nouvelle déchèterie qui permettra de conserver un réseau cohérent à l'échelle du Bessin, le Bureau a délibéré le 15 avril dernier pour demander à Bayeux Intercom la réservation foncière de deux terrains situés sur le pôle industriel et artisanal de Bellefontaine (lots 1.2 et 1.3 sur la parcelle cadastrée ZA46).

Or, suite à la visite de plusieurs déchèteries récemment réalisées (2 en Normandie et 1 en Bretagne), il s'avère que l'emprise foncière réservée de 8 620 m² est insuffisante, le minimum nécessaire serait de 10 000 m².

Parallèlement, le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) a été notifié à la société EODD INGENIEURS CONSEIL qui doit fournir un programme prévisionnel dans un délai de 3 mois.

Une rencontre avec les services de Bayeux Intercom a été organisée afin de savoir s'il était possible de réserver des lots supplémentaires ou d'inverser les lots initialement prévus.

Les quatre parcelles, situées à proximité même du siège administratif du SEROC sur la ZA de Bellefontaine, à St-Martin-des-Entrées sont toujours disponibles.

Cependant, certains professionnels seraient intéressés pour acquérir du terrain dans cette zone et Bayeux Intercom souhaiterait pouvoir leur réserver une partie d'un lot.

Ainsi, il a été convenu d'attendre le résultat des études de l'AMO pour déterminer l'emprise foncière nécessaire à la construction de la nouvelle déchèterie et de réserver, dans l'attente, l'ensemble des terrains (4 lots) avec la condition de laisser disponible, si besoin, une superficie d'environ 3 500 m² le long de la parcelle 1.6.

Décision du Bureau Syndical

Vu l'article L. 5711-1 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux syndicats mixtes,

Vu l'article L.5211-6 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'organe délibérant,

Vu l'article L. 5211.9 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux attributions du Président,

Vu l'arrêté préfectoral et les statuts du Syndicat en date du 18 mai 2020,

Vu la délibération n°2019-020 du Comité Syndical du 20 juin 2019 validant le règlement intérieur des instances,

Vu la délibération n°2020-012 du Comité Syndical du 15 septembre 2020 installant la nouvelle gouvernance,

Vu la délibération n°2020-013 du Comité Syndical du 15 septembre 2020 proclamant Mme SALMON, Présidente,

Vu la délibération n° 2020-014 du Comité Syndical du 15 septembre 2020 déterminant le nombre de membre au bureau syndical,

Vu la délibération n°2020-016 du Comité Syndical du 15 septembre 2020 nommant les membres du bureau.

Vu la délibération n°2020-025 du Comité Syndical du 29 septembre 2020 donnant délégation au bureau syndical,

Vu la délibération n° 2021-007 du Bureau syndical du 15 avril 2021 autorisant la réservation de 2 lots.

Ayant entendu l'exposé de la Présidente,

Le Bureau Syndical, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- 1) D'AUTORISER** la Présidente à procéder à la demande de réservation auprès de Bayeux Intercom, des quatre lots d'une superficie approximative de 21 175 m² situés sur le pôle industriel et artisanal de Bellefontaine au prix de 22 € HT le m², assorti d'une TVA à 20%,
 - 2) D'AUTORISER** la Présidente à prendre toutes mesures pour mener à bien cette décision.
-

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

La Présidente,
Christine SALMON.

Syndicat mixte de traitement
Et de valorisation des déchets ménagers
de la Région Ouest Calvados
(SEROC)

REÇU EN PREFECTURE

Le 03/12/2021

Application agréée E-legalite.com